



Groupe de travail avec les organisations syndicales du 08 avril 2021

Fiscalité internationale

Bureau SJCF-4B

**Fiche n° 2 – PRESENTATION DU BUREAU SJCF-4B PREVENTION ET RESOLUTION DES
DIFFERENDS INTERNATIONAUX**

Spécialisé en fiscalité internationale, le bureau est amené à traiter de tous les impôts directs et de toutes les catégories de contribuables dans le cadre des missions suivantes :

- Instruction et négociation avec les administrations fiscales étrangères des demandes d'accords préalables en matière de prix de transfert. Le bureau reçoit les demandes déposées par les entreprises qui souhaitent, par anticipation, obtenir une sécurité juridique sur une ou plusieurs transactions intra-groupe. Les demandes sont examinées en lien avec la société française et font ensuite l'objet d'un échange avec l'administration fiscale étrangère, afin de trouver un accord sur la correcte répartition du profit imposable de part et d'autre de la frontière ;

- Instruction et négociation des procédures amiables destinées à éliminer les doubles impositions. Un contribuable objet d'une double imposition, à l'issue d'une procédure menée par la DGFIP ou une administration étrangère, peut demander aux administrations de rechercher une solution pour éliminer celle-ci, selon les dispositions prévues par les conventions signées avec les partenaires de la France. Le bureau examine l'éligibilité du dossier à cette procédure, instruit et négocie la demande déposée, et engage en tant que de besoin la procédure d'arbitrage si les négociations s'avèrent infructueuses, lorsque cette procédure est applicable ;

- Instruction de certaines affaires fiscales à dimension internationale, notamment dans le cadre du Guichet international qui accompagne les entreprises françaises à l'occasion des difficultés qu'elles rencontrent dans la conduite de leurs affaires à l'étranger. Son expertise en matière internationale et économique peut aussi conduire le bureau à traiter et participer à l'instruction de certaines affaires particulières portant sur les problématiques de fiscalité internationale ;

- Participation aux travaux européens et de l'OCDE en matière de règlement des différends (Forum des procédures amiables), et de prévention dans le cadre du programme ICAP (International Compliance Assurance Program) de l'OCDE.

Le bureau travaille en liaison étroite et fréquente avec les directions spécialisées (notamment D.G.E., D.V.N.I, D.N.V.S.F., D.I.N.R., DIRCOFI), avec les services territoriaux et les autres bureaux d'administration centrale, en particulier le bureau E1 de la direction de la législation fiscale et le bureau SJCF-4A.

Installé à Bercy, bâtiment Turgot, le bureau se compose d'une équipe de 13 personnes organisée en 2 sections. Chaque rédacteur est responsable d'un portefeuille géographique. En plus de leurs compétences fiscales, certains rédacteurs disposent de compétences et d'une expérience plus particulière en matière économique. La maîtrise de la langue anglaise, tant à l'écrit qu'à l'oral, est par ailleurs indispensable.